L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

[illegible]

[illegible] MATIN, [illegible] JUILLET.

ADRESSE

[illegible] Comité Central d'État

ANTI-DÉMOCRATIQUE [illegible] LA LOUISIANE

Aux [illegible] de la Louisiane:

En vue de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique d'État croit de son devoir d'exposer au peuple la condition politique de l'État, et de faire un énergique appel à tous les votants conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'État des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable, l'avenir est plein de promesses. Nous n'avons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autres États nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont non seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger, mais les ont animées d'un esprit de justice rétributive envers ceux qui ont fait métier et marchandise de leur loyauté et trahi leur mandat. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et perverti les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonymes de parti républicain. L'Oregon a répondu au Connecticut, et New-York a déclaré par une victoire de plus de 80,000 voix de majorité, non pas que le radicalisme doit être mais qu'il est renversé.

Bien que notre intention ne soit pas de nous appesantir sur les sujets de politique nationale, il peut être utile de noter les symptômes indubitables de mécontentement manifestés dans chaque section contre l'administration fédérale actuelle. Pour le peuple des États-Unis, centralisation est synonyme de despotisme, et les pas rapides faits dans cette direction par le Congrès ont, à juste titre, alarmé le pays tout entier. Sans aucun respect pour les droits des gouvernés, des États ont été subjugués, la représentation au Congrès a été niée, la voix de majorités écrasantes a été dédaignée; et, comme pour mettre le comble à tous ces actes d'infamie et d'usurpation, le Congrès a porté ses mains souillées jusque sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le pillage systématique du trésor national est devenu une profession honorable; les impôts ont été accrus terriblement dans l'intérêt d'un odieux système d'espionage adopté pour la perception; des monopoles écrasants ont été créés pour opprimer le travail; et, sous le fallacieux prétexte de "cadeaux", les emplois du gouvernement national sont vendus au plus offrant, ou distribués conformément à un système éhonté de népotisme.

Si ces vices et d'autres semblables d'un parti corrompu ont amené les populations d'autres États à comprendre les dangers qui menacent de les engloutir, pourra-t-on dire que le peuple de la Louisiane est moins sensible aux abus qui ont surgi dans son gouvernement d'État pendant les trois longues années du joug radical, abus qui, s'ils continuent, menacent de chasser le travail et le capital de l'État et de semer la ruine dans chaque foyer?

On ne contestera pas que notre dernière Législature ne fût une honte pour la civilisation et la liberté civile. Elle a foulé aux pieds toutes les vertus qui sont l'apanage des gens honorables et elle a fait un piédestal à chaque crime qu'elle aurait dû réprimer. L'ignorance, l'effronterie et le vice étaient les qualités requises pour occuper un siége sur les bancs radicaux de cette assemblée, et quand le trésor était vide, le peuple pillé et les actes législatifs vendus au plus offrant pour des greenbacks, ces membres faisaient simplement honneur à la trinité à laquelle ils devaient leur existence officielle.

L'espace réservé à cette adresse ne permet pas à votre comité d'entrer dans les détails de tous les actes infâmes passés par la Législature radicale avec l'approbation de l'Exécutif. La dette publique, sous le contrôle radical, est montée de douze à dix-huit millions de dollars; les taxes se sont élevées, jusqu'à 5 1/2 pour cent, atteignant presque aux limites de la confiscation; on a accordé à des individus et à des corporations des priviléges extraordinaires et exclusifs en contradiction avec la liberté du travail et du capital; d'énormes sommes ont été accordées aux dépens d'un trésor en pénurie à des particuliers pour des services triviaux ou inutiles, et des emplois inutiles ou oppressifs ont été créés pour des places à des vagabonds du parti qui gagnent ainsi leur vie en extorquant de l'argent de toutes les industries honnêtes.

Dans l'espoir de se perpétuer au pouvoir, la Législature a passé les lois d'enregistrement, d'élection et de milice, lois qui ont reçu la sanction de l'Exécutif, et qui sont peut-être les mesures les plus odieuses, les plus injustes et les plus oppressives qui aient jamais souillé les archives d'aucun État. Dans sa folie et sa perversité, elle a passé des lois pour mettre en vigueur l'égalité sociale, non seulement des différentes races d'hommes, mais des mauvais avec ceux qui sont purs et justes. Dans sa folie elle a passé des lois pour réorganiser notre système, autrefois splendide, d'éducation publique, et sans autre motif, dans sa pensée, que de dégrader les blancs de l'État et de créer un abîme entre eux et notre population de couleur; toutes ces mesures adoptées sous prétexte de régler le commerce, l'éducation et les amusements du peuple, entr'ellement pour but de préparer les voies à la miscégénation. Bref, la législation de 1868, de 1869 et de 1870 peut être condensée et résumée en quatre mots: IGNORANCE, VÉNALITÉ, MONOPOLE ET OPPRESSION!

Afin qu'on ne dise pas que ces conclusions sont le jugement des ennemis du radicalisme, nous nous proposons de convaincre ce parti de toutes ces sérieuses accusations avec des termes choisis émanant de ses propres champions et partisans. Il n'y a pas d'esprit plus brillant dans les rangs de ce parti dans l'État que Thomas J. Durant, et comme il est plus sincère que ses amis politiques, son témoignage n'en est que plus concluant en faveur de la vérité de ce que nous avons dit. Dans sa lettre datée du 22 juin 1870, et adressée à M. J. S. Boudé, en parlant des leaders radicaux dans cet État, il dit:

"Il faut qu'il y ait séparation absolue des hommes malhonnêtes et incapables qui ont gouverné depuis 1867!"

C'est-là un langage énergique, cependant il est surpassé en sévérité par une adresse républicaine qui vient d'être lancée avec l'endos du comité central d'État républicain. Cette adresse dit:

"Citoyens et républicains! Après une expérience de deux années, sous la direction d'un lot de politiciens les plus malhonnêtes et les plus corrompus qui aient jamais souillé l'histoire politique d'aucun des États de cette glorieuse Union, vous êtes maintenant appelés à arracher l'État des mains d'aventuriers politiques qui l'ont amené à la veille d'une banqueroute!"

On voit par là que notre verdict est approuvé par les hommes principaux du parti républicain, et cependant, au moment même où ils constatent l'infamie de leur propre parti, ils sollicitent une continuation de l'appui du peuple, sous prétexte qu'on mettra en avant dans l'avenir des hommes honnêtes. Si le salut du parti dépend de cette épreuve, il partagera inévitablement le sort des villes de la plaine, et son requiem sera chanté en novembre prochain. Ce verdict n'est pas seulement le nôtre, c'est celui de tous les hommes honnêtes, endossé par M. Durant lui-même, qui comprend combien il vaut mieux pour son ignoble parti d'être battu que de survivre sous la direction "d'aventuriers politiques corrompus" tels que ceux qui affligent actuellement notre État bien aimé.

Les conséquences pernicieuses des actes du parti radical dans tout l'État ont été sérieusement senties par toutes les classes, blancs et gens de couleur, natifs et étrangers. Tous ont été pillés, déçus, opprimés, et restreints dans la jouissance des droits garantis par toutes les lois humaines et divines. En conséquence, afin de délivrer notre État, et de nous affranchir du joug d'hommes incapables et corrompus il faut nous unir comme un seul homme, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, et les chasser des places et du pouvoir, pour mettre dans les emplois publics des gens honnêtes et des patriotes. Les intérêts des blancs comme des noirs sont identiques dans cette lutte. Tous les droits et tous les priviléges dont ils jouissent en vertu de la Constitution sont sacrés, et le devoir de chaque citoyen est de veiller à ce qu'ils soient maintenus.

Le parti démocrate a toujours soutenu et défendu la Constitution du pays, et, aujourd'hui comme dans le passé, il protégera et défendra chaque citoyen dans le libre et complet exercice de tous les droits garantis par ce pacte. A la dernière élection à New York, si triomphante pour la démocratie, la seule accusation portée contre le parti a été qu'il favorisait les citoyens de couleur dans leurs priviléges constitutionnels. La population de couleur de cet État peut donc être assurée que la démocratie continuera à soutenir les grands principes qui l'ont si longtemps caractérisée.

Comme la plus grande partie de nos maux est imputable à la dernière législature, il est au pouvoir du peuple de remédier à une grande partie des abus par l'élection d'hommes sincères et éprouvés à la prochaine législature dont les membres doivent être choisis en novembre prochain. De cette façon nous pourrons encore sauver l'État d'une plus ample ruine politique et financière. A cette fin que les électeurs démocrates et conservateurs présentent leurs meilleurs citoyens comme candidats à la Législature, et qu'ils emploient tous les efforts légitimes pour assurer leur élection.

Outre la Législature, il y a à élire un Auditeur et un Trésorier d'État.

Notre plateforme se résume dans les mots d'économie et de réforme. Nous voulons débarrasser l'État de son énorme dette, diminuer les taxes, faire reconstruire nos levées, faire renaître la confiance, amener l'accord du capital et du travail, entre l'homme de couleur et le planteur, entre le planteur et le marchand; encourager l'immigration et développer les immenses ressources agricoles de la Louisiane. A cette fin, nous demandons la coopération de tous les hommes honnêtes, sous quelque nom qu'ils s'associent. Nous croyons pouvoir obtenir un grand triomphe. Le républicanisme a produit des fruits amers qui le condamnent; ses jours sont comptés dans notre État! Un parti qui publie publiquement la cause de la corruption, qui cherche à remettre au pouvoir des hommes qui se sont couverts d'une infamie ineffaçable; un parti dont le mot d'ordre a été la fraude, la dissimulation et de fausses promesses, pour qui l'honnêteté est un sujet de ridicule, qui proclame sa législation, a pour but la spoliation et l'oppression, — ne saurait se présenter devant les votants honnêtes et demander leur appui!

[illegible] sera notre tâche [illegible] à s'organiser sans retard. Les comités des différentes paroisses sont priés de convoquer leurs clubs, élire des délégués à la Convention et transmettre, le plus tôt possible, les noms de ces délégués au secrétaire du Comité Central d'État.

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse des membres démocrates du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de confier les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne peuvent prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès; l'expérience nous apprend à faire élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à l'État c'est la représentation.

[illegible] hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, si nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous possédons de grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que revue et fixée par le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents, et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'État

THOMAS STEEL, secrétaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 23 juillet.
VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 6 août.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 20 août
PEREIRE, capt Duchesne, Samedi, 3 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier. POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $140. Seconde cabine, $75.

POUR PARIS: Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord. Première cabine, $145. Seconde cabine $75. Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, les billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

L. GRAND & CIE, agent, rue Carondelet, 14.

8 nov—1an

BRÊME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escales au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nile-Orléans—
Premières cabines .... $130 en or.
Entrepont 40
De la Nile-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—
Premières cabines .... $150 en or.
Entrepont 45

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nile-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.

On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, No 42, rue Union.

21 mai—3m

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands. Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY......Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN......Capt.——
GEN'L MEADE......Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES......Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI......Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS......Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt.——

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer MISSISSIPPI, W. P. Henry, commandant, Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 30 juillet, à 8 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres .... $30 00.
Entrepont .... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glascow et Brême.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 190.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST LOUIS.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, VENDREDI, 29 juillet à 8 heures P. M.

Passage .... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41.

4mai—1an

Pour les Attakapas.

Le bateau à vapeur PRETENDER, Abe Smith, capitaine—A. Meynier, commis, partira JEUDI, le 28 juillet, à 5 heures P. M. Il prendra du fret pour Bayou Chêne, Patte Sonville, Centerville, Franklin, Charenton, Cypre Mort, Jeanerette, la Nile Ibérie, Fausse Pointe et St Martinville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. SMITH, No 17 de la rue St Louis. F. B. WILTZ, No 18 rue Carondelet.

20juillet—2f

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle, JOHN KILGOUR, J. G. Batson, capitaine, H. E. Fillmore et C. Grice, commis. Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les arrêts intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY.

25 juin—1m au coin des rues Commune et Delta

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BART ABLE," capitaine N. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, Au No. 25 du Commercial Place.

7mai

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires. Paquebot de la Côte. Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.

Le paquebot de premier ordre HENRY TETE, Joe Dalferes, capitaine, M. H. Landry, commis, Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord. ou à R. C. MARTIN, Vieille-Levée, No 84.

3 juillet

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau ST. JOHN, W. R. Greathouse, capitaine, J. A. Comstock, commis, Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, Vieille-Levée, No 36, coin Conti

9 janv

La Côte et le Bayou Lafourche.

FLICKER. Jos. P. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis. Départs tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

15 juillet

Compagnie de Paquebots de la Côte et de Lafourche.

Le bateau à vapeur "Cherokee," neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine A. M. Osgood, partira pour la Côte et Lafourche, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures du soir.

R. C. MARTIN, Au No 84 de la rue Vieille Levée.

26 juil

POUR L'ÉTÉ.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des États-Unis.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, fin marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera son service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit:

Les lundis, convoi de midi.—Les mercredis, convoi de midi.—Les vendredis, convoi de midi.—Les samedis, convoi de 11 heures du matin.

RETOUR—Il quitte la Passe Christian, les mardis, et les jeudis, à 6 heures du matin; les vendredis et les samedis soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

COHEN M. SORIA, aux Nos 19 et 20 de la rue de l'Union.

2juin

Pour l'Été.

Ligne de M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des États-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le beau bateau ABITA, de la malle des États-Unis, [illegible]

[illegible]

COHEN M. SORIA

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant steamer à vapeur CAMELIA, [illegible]

[illegible]

COHEN M. SORIA, 19 et 20, rue de l'Union.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA [illegible] que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous comptons très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. leurs estomacs sont brûlés, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: "C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant."

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'en est-on pas pris subitement par une légère indisposition qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, ou de la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz; les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force revient, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes et les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une eau malsaine par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississipi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charetées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

[illegible] ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux [illegible] de sa Charte, la Compagnie [illegible]

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 25 mars 1870.

P. O. COUVILLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêts sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants-cause, à partir de lundi 2 mai prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1861 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi, 2 mai prochain, date à partir de laquelle les intérêts cesseront.

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dit dividende à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIÈRE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
R. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Frerichs,	L. E. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	R. Pleasants,
E. F. Stockmeyer,	Ru[illegible] Sieg,
Geo. W. Hynson,	H. A. Given,
Arch'd Montgomery	W. C. Black,
Henry J. Vose,	Geo. G. Garner,
E. Marqueze,	Thos. H. Hunt,
Chas. Weishaar,	Chs. Fasnold,
A. R. Montgomery,	O. Car[illegible]tiére,
	R. S. Howard.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

194 ......RUE DU CANAL......194

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1870.

W. J. CASTELL, Notaire public.

Le 12 janvier 1870, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de cinquante-cinq pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 31 décembre [illegible]

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
A. Rochereau,	W. T. Williams,
C. W. Rabreuk,	Aug. Reichard,
W. B. Blanchard,	E. Miltenberger,
[illegible]	R. Schmidt,
A. Dubos,	J. Tuyes.

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie [illegible]

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par devant moi, ce 3 juin 1870.

S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 1 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent aux [illegible]

Directeurs.

P. FOURCHY,	F. MASPERO,
D. McCOARD,	M. PUIG,
L. F. GÉNÉRÈS,	F. S. WILTZ,
E. E. RELF,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
	J. J. FERNANDEZ.

Compagnie d'Assurance COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'État suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 25 mai 1870.

A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1866 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de quatre-vingts pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 29 avril 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats (libres de la taxe du gouvernement) à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Gessard,
A. G. Obes,	A. Thompson,
P. Simpson,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	E. H. Summers.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No. 61, rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1870.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR: [illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte faite des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

[illegible]

A. SHELLEY.

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1870:

[illegible]

Nile-Orléans, 21 mars 1870.

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUTCHINSON, Secrétaire.

Assermentés et souscrit pardevant moi, notaire, aujourd'hui, 10 avril 1870.

EDWARD IVY, N. P.

Le 11 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt piastres par action fût déclaré et porté au crédit des billets, pour actions.

J. H. OGLESBY, Président,
JOHN T. HARDIE, Vice-Président,
WALTER HUTCHINSON, Secrétaire.

12 avril—1m

AVIS.

Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.

13 Juin 1870.

Aux Éditeurs de l'ABEILLE:

Afin qu'il n'y ait pas de doute sur la position et les droits de la Compagnie sous l'empire de sa charte, telle qu'elle a été amendée [illegible]

Je suis respectueusement, etc.,

W. O. J. TISDALE, Surintendant Général.

Acte pour étendre l'éclairage au gaz dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour réduire les prix que payent actuellement les consommateurs.

[illegible]

W. H. MORRISON, Orateur de la Chambre des Représentants.

OSCAR J. DUNN, Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le [illegible] mars 1870.

HENRY C. WARMOTH, Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour copie conforme.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[illegible]

Le 12 [illegible] une réunion des Directeurs, il a été résolu [illegible]

R. MICHEL, Président,
V. DEL BONDIO, Vice-Président.
R. MAIER, Secrétaire.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans,

[illegible] Camp.

[illegible] ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

TREIZIÈME TABLEAU ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance "HOPE"

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Bureau, No 91, rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant [illegible]

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

EM. PETCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, assermenté et signé pardevant moi, ce 5 mai 1870.

EDGAR GRIMA, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, la résolution suivante a été unanimement adoptée:

RÉSOLU, qu'un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT pour cent, libre de taxe, sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits [illegible]

DIRECTEURS:

J. I. Adams,	E. [illegible],	J. C. Denis,
T. N. Blake,	P. [illegible],	J. A. Gordon,
F. A. Ducros,	F. E. Bernard,	Ey. Peychaud.

6 mai—1m

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

TREIZIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'UNION, de la Nouvelle-Orléans, publié ainsi que l'exigent la loi et sa Charte.

MONTANT des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1870.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
VILLE DE LA NILE-ORLÉANS.

Assermentés et signé pardevant moi, ce [illegible] jour de mai 1870.

E. G. GOTTSCHALK, Notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende comptant de CINQ PIASTRES par action [illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

État de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

DEVANT moi, [illegible]

[illegible]

PREMIÈREMENT—Un membre, au plus, de la même maison de commerce sera éligible comme Directeur ou officier de cette Société [illegible]

DEUXIÈMEMENT—Les Directeurs auront le pouvoir de remplir toutes les vacances qui pourraient survenir dans la Direction [illegible]

TROISIÈMEMENT—[illegible]

QUATRIÈMEMENT—A toutes les élections de Directeurs, les votes pourront être donnés soit en personne, soit par procuration [illegible]

CINQUIÈMEMENT—[illegible]

SIXIÈMEMENT—[illegible]

SEPTIÈMEMENT—L'achat de Charles Clerc [illegible]

HUITIÈMEMENT—[illegible]

NEUVIÈMEMENT—[illegible]

DIXIÈMEMENT—[illegible]

[illegible]

JOSEPH CUVILLIER, Notaire public.

[illegible]

C. DARCANTEL, Député.

[illegible]

L. MOULOR, [illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, JULY [illegible].

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

ADDRESS

OF THE

STATE CENTRAL COMMITTEE

OF THE

DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana:

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central committee deem it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until these words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, not that Radicalism must be, but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have been increased to 5½ per cent., touching the verge of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and oppressive offices have been created to make places for wandering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the honest, and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade, and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY AND OPPRESSION!

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offenses in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and in so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 22, 1870, and addressed to Mr. J. S. Boudé, speaking of the Radical leaders in this State, he says:

"There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867!"

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership of the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union, you are now called upon to rescue the State from the bands of the political adventurers who have brought it on the verge of bankruptcy!"

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretence that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers" as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with honest men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all laudable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence and promote harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens, under whatever name associated. We believe a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises to a credulous constituency; who ridicule private morality; who publicly proclaim that the ruling motives of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our places of trust; with wise and faithful citizens as legislators, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disparaging.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled at least to one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

F. H. HATCH,
President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

[illegible]

BONDS AND STOCKS.

[illegible]

LIABILITIES:

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 14th day of January, 1870.

W. J. CASTELL, Notary Public.

[illegible]

DIRECTORS:

[illegible]

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

194 CANAL STREET.

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 1st day of June, 1870.

S. MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 1st day of June, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next, the whole issue of Scrip for the years 1861 and 1862, and Six per cent. interest on all outstanding Scrip of the Company.

DIRECTORS:

P. Fourchy,	F. Maspero,
D. McCoard,	M. Puig,
L. F. Generes,	F. S. Wiltz,
E. E. Relf,	Jos. Hoy,
D. A. Chaffraix,	Chs. Lafitte,
	J. J. Fernandez.

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic waterproof composition. [illegible]

H. W. Johns's Lute Asbestos Iron Ore Paint—[illegible]

[illegible], Agents for Louisiana, 15 Perdido street.

Agents for the celebrated [illegible] Ranges.

[illegible]

TOBACCO

ALL FORMS.

STEAM MANUFACTORY.

L. MOULOR,

[illegible] Street, Corner [illegible].

[illegible]

WHOLESALE AND RETAIL.

[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, [illegible] July [illegible], 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship St. Mary, Lewis, for Galveston and Indianola.

Steamer J N Kellogg, [illegible]

Steamer Louisiana, [illegible]

ARRIVED YESTERDAY.

Barkentine Mary McKee, Nickerson, 22 days from Philadelphia, to G A Fosdick & co—[illegible]

Steamer Mary, Carroll, from Mobile.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Aldege, from Wolf River—[illegible] feet lumber.
Schr Ann McGuinan, fm Biloxi—[illegible]
Schr Jalouse, fm Wolf River—[illegible] feet lumber.
Schr Dixie, from Biloxi—[illegible] bbls charcoal.
Schr Antonia R, fm Wolf River—[illegible] feet lumber.
Schr H R Miles, fm Blind River—[illegible]
Schr Elk, fm Blind River—23 cords wood
Schr Sea Horse, fm Pascagoula—[illegible] ft lumber.
Schr Martha M, fm Pascagoula—[illegible] feet lumber
Schr Sammy, fm Jordan River—[illegible] feet lumber
Schr Pondo, fm Fish River—[illegible] bbls rosin and turpentine.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Emma Jane, fm Pearl River—[illegible] ft lumber
Schr Alice McGuigan, from Pearl River—[illegible] feet lumber.
Schr Maria Mora, fm Pascagoula—[illegible] ft lumber.
Schr H Martin, fm Lake Borgne—[illegible] bbls shells.
Schr Ophelia, fm Bay St Louis—[illegible] bbls charcoal.
Schr Emma, fm Bay St Louis—[illegible] bbls charcoal.
Sloop Mary Ann, fm Pascagoula—[illegible]

— STEAMBOATS —

Pauline Carroll, Dix, from St Louis.
[illegible], Work, from Ouachita River.
J Q Blackford, Burton, from Washington.
St John, Greathouse, from Baton Rouge.
Wild Wagoner, Geddes, from Natchez.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Ocean, McLellan, from the Passes—Went down light—brought up bark Mary McKee.

The towboat Wasco, Sourrerom, from the Passes—Towed to the Bar ship Marcia C Day and bark Anna Walsh—brought up schr Gleaner.

MEMORANDA.

Through a dispatch to G A Fosdick & Co., Agents, we learn that the steamship Rossville sailed from New York for this port on Sunday, the 24th inst.

BELOW COMING UP.

Brig Gipsy Queen, ——, 8 days from Havana, to Cardenas & Agos.

BELOW—AT QUARANTINE.

Steamship Lord Lovell, (Br) Agnew, 8 days from Havana, to E J Forstall & Sons—[illegible]

BELOW—WAITING ORDERS.

(Outside the Bar.)

Ship St James, Patterson, 24 days from [illegible], in ballast, to master.

EXPORTS.

GALVESTON AND INDIANOLA—Per steamship St Mary—[illegible]

ST LOUIS—Per steamer J N [illegible]

LOUISVILLE—Per steamer Louisiana—[illegible]

IMPORTS.

MOBILE—Per steamer Mary—[illegible]

PHILADELPHIA—Per bark Mary McKee—[illegible]

[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

ST LOUIS—Per steamer Pauline Carroll—[illegible]

[illegible]

WASHINGTON—Per steamer J Q Blackford—[illegible]

OUACHITA RIVER—Per steamer [illegible]

NATCHEZ—Per steamer Wild Wagoner—[illegible]

BATON ROUGE—Per steamer St John—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R. July 26—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R. July 26—[illegible]

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, Jan. 18, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending 31st December, 1869, viz:

[illegible]

The Company have the following assets, ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of January, 1870.

A. SHELLEY, Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, and THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. [illegible] the Scrip of the year 1866 [illegible] and they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 21st day of March next.

THAMAS SLOO, President,
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:

[illegible]

Daniel & James D. Edwards,

Nos. 22, 26, 28 and 30 Delta St.,

—And—

Nos. 23, 24, 26 and 28 Front Street

NEW ORLEANS, LOUISIANA.

Manufacturers of IMPROVED STEAM TRAIN FOR MAKING SUGAR,

and of every description of

COPPER, BRASS, IRON, AND SHEET IRON WORK, BRASS COCKS, VALVES, STEAM WHISTLES, etc.

COPPER STILLS AND WORMS for distilling.

IRON PIPES and FITTINGS of all sizes. STEAM AND HAND PUMPS. STEAM AND WATER GAUGES. Made and Repaired, BRASS FOUNDING, FINISHING and PATTERN MAKING.

[illegible]

Trusses and Braces.

THE BRILLIANT [illegible]

[illegible]

LIST OF VESSELS

JULY 27, 1870.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

[illegible]

BOSTON.

[illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

CARDIFF.

[illegible]

BRISTOL, ENG

[illegible]

ANTWERP.

[illegible]

HAVRE.

[illegible]

MARSEILLES.

[illegible]

BORDEAUX.

[illegible]

BARCELONA.

[illegible]

HONG KONG.

[illegible]

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance

Des Facteurs et des Commerçants,

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte de leur Compagnie, publient l'état suivant de leurs affaires pour l'année expirée le 30 avril 1870, savoir:

[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président,

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1870.

EDWARD IVY, Notaire Public.

A une assemblée générale des Directeurs, il a été résolu [illegible]

Il a été résolu, en outre, qu'un dividende [illegible]

La Compagnie paie la taxe du Revenu Intérieur des États-Unis sur les dividendes.

DIRECTEURS:

[illegible]

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement [illegible] December 31, 1869:

[illegible]

The above is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

ALF. MOULTON, President.

A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1870.

A. SHELLEY, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at a meeting held this 17th day of January, 1870, [illegible]

ALFRED MOULTON, President.
WM. H. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.

[illegible]

New Orleans Pneumatic Propelling Company.

AT a regular meeting of the Board of Directors of the Company held on WEDNESDAY, [illegible]

[illegible]

A. G. BRICE, President. J. R. BYRNE, Secy.

WINNING THEIR WAY!

THE MUSIC BOOKS FOR THE MASSES.

WINNER'S NEW SCHOOL

FOR THE

Piano-Forte, Cabinet Organ, Melodeon, Violin, Flute, Clarionet, Fife, Flageolet, Guitar and Accordion.

IN SEPARATE BOOKS.

[illegible]

DITSON & CO., Boston and New York.

N. O., Jackson & Great Northern Railroad.

EXCURSION TICKETS TO MAGNOLIA AND INTERMEDIATE STATIONS.

ON AND AFTER SUNDAY, July [illegible], [illegible]

[illegible]

T. S. WILLIAMS, General Superintendent.

J. [illegible]

DYER AND SCOURER.

[illegible] Perdido Street, [illegible] Between Carondelet and Baronne street, [illegible] New Orleans.